

Séance du 6 juillet 2017 à 19 heures  
Commune de Cabrerets – Salle des fêtes

*Aujourd'hui, six juillet deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Cabrerets – Salle des fêtes*

Etaient présents :

44 titulaires dont 15 possédant une procuration  
5 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BELLEFONT-LA RAUZE

BOISSIERES  
BOUZIES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
DOUELLE  
FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOUZAC  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LE MONTAT  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST GERY-VERS  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS

M. LABRO Didier,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine, M. NOUAILLES Serge,  
M. ANNES Jean-Pierre,  
M. PARNAUDEAU Willy  
M. RAFFY Gilles,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, M. MUNTE Serge, Mme  
LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, Mme BOUIX  
Catherine, Mme FAUBERT Françoise, Mme LENEVEU Hélène, M.  
SAN JUAN Alain, M. TESTA Francesco, M. COUPY Daniel, M.  
MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude,  
M. PEYRUS Guy,  
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald,  
M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
Mme ARNAUDET Véronique,  
Mme VANBESIEN Joëlle,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. GILES Jérôme,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques,  
M. LAVAU Pascal, M. DIOT Fabrice,

• SUPPLEANTS :

CABRERETS  
CIEURAC  
LHERM  
ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

M. PAULIN Peter,  
M. GARD Michel,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

ARCAMBAL  
CAHORS

32 titulaires

Mme TEULIERES Marcelle (procuration donnée à M. LABRO),  
Mme LAGARDE Geneviève (procuration donnée à M. COUPY), M.  
BOUILLAGUET Vincent (procuration donnée à M. SIMON), M.  
SINDOU Géraud (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE),  
Mme BOYER Noëlle (procuration donnée à M. TESTA), Mme  
HAUDRY Sabine (procuration donnée à Mme FAUBERT), M. COLIN  
Henri (procuration donnée à Mme LASFARGUES), Mme

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*

CATUS	DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard (procuration donnée à Mme LENEVEU), Mme LOOCK Martine (procuration donnée à M. MUNTE), Mme BONNET Catherine (procuration donnée à M. SAN JUAN), M. DEBUISSON Guy, Mme EYMES Isabelle,
CRAYSSAC	M. VAZ Victor (procuration donnée à M. TAILLARDAS),
ESPERE	M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
LABASTIDE DU VERT	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette (procuration donnée à M. DUJOL),
LAMAGDELAINE	M. CANCEIL Philippe,
LE MONTAT	M. CORMANE Jean-Pierre (procuration donnée à Mme ARNAUDET),
VANBESIEU),	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration donnée à Mme
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès (procuration donnée à M. MOLINIE),
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MERCUES	Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry,
PRADINES	Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST GERY - VERS	M. BORIES Olivier,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,

Etaient excusés ou absents :

17 suppléants

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CAILLAC	M. MARTIN Caroline,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PONS Stéphane,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. SOULIER Yves,
ST CIRQ LAPOPIE	M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. BONNET Frédéric,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Ressources humaines

Objet : Création d'un poste de Chargé(e) de mission politique de la ville et prévention

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 6 juillet 2017  
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Christine BRU  
Service : Ressources humaines

**OBJET : Création d'un poste de Chargé(e) de mission politique de la ville et prévention**

Mesdames, Messieurs,

La Direction de l'Habitat et de la Citoyenneté mutualisée avec la ville de Cahors a pour mission de conduire et animer les politiques locales en matière de cohésion sociale et citoyenneté, ainsi que d'habitat.

Un agent titulaire de catégorie A ayant fait valoir ses droits à la retraite le 31 mars dernier, il convient de procéder à son remplacement.

Dans le cadre d'une structuration récente de cette Direction, une nouvelle organisation a été mise en place modifiant les missions initialement confiées.

Il convient désormais de recruter un chargé de mission politique de la ville et prévention qui serait notamment en charge de conduire la mise en œuvre du contrat de ville 2015-2020 et de permettre la définition d'une stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance.

Le volet prévention de la délinquance et stratégie locale de sécurité étant portés par la ville de Cahors, le temps passé par cet agent à la gestion de ces missions sera refacturé à la Ville dans le cadre de la convention de mise à disposition de services signée le 11 Janvier 2016 et de ses avenants successifs.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De créer un poste de chargé(e) de mission à temps complet (agent contractuel de catégorie A) à compter de ce jour rémunéré sur la grille des attachés territoriaux,
- De dire que les crédits nécessaires à la création de cet emploi sont inscrits au budget 2017 de la Communauté d'agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication*